

Action mise en place par le service
Inclusion Socio Professionnelle
de L'APASE

2 allée de la Bourgonnette - 35000 RENNES
Tel : 02 99 36 67 67
inclusionsocioprofessionnelle@apase.org
www.apase.org/pems



Ce projet est cofinancé par le Fonds social européen dans le cadre du programme opérationnel national « Emploi et Inclusion » 2014-2020

PEM'S
Parcours En Mouvement 'S
Appui aux acteurs



Des compétences mutualisées,
au sein d'une équipe pluri-professionnelle.

Action visant à lever les freins vers
l'insertion sociale et professionnelle,
des personnes présentant des
difficultés ou souffrances psychiques.

Pour toute question, nous nous tenons à la disposition
des personnes et des professionnels.

POUR QUI ?

Acteurs professionnels :

- du social et du médico-social : les référents RSA, les assistants de service social de secteurs, les travailleurs sociaux.
- du sanitaire : le CHGR, les établissements de santé publique, les cliniques, les professionnels de santé libéraux.
- de l'insertion : les chantiers et les entreprises d'insertion, les centres de réadaptation.
- de l'emploi : les services publics de l'emploi (Pôle Emploi, Cap Emploi, Mission Locale).

POUR QUOI ?

Autour de situations précises, vous vous questionnez face aux situations des personnes présentant des fragilités psychiques et leur conséquences sur l'inclusion socioprofessionnelle, vous sollicitez un appui pour :

- une aide à la compréhension et l'analyse des problématiques
- de l'information sur les réponses existantes
- une réflexion, pouvant amener à des pistes sur la conduite de votre intervention et/ou un lien vers un (des) partenaire(s)

Ex : « Je pense que PEM'S est opportun pour la personne, mais existe-t-il d'autres dispositifs ? »

« La personne a des freins pour aller vers l'emploi, notamment sur le plan de la santé. Je pense qu'il s'agit de difficultés psychiques, mais comment l'aborder ? »

« Tout est compliqué pour la personne, elle n'arrive pas à mettre des actions en place. Dois-je être proactif avec elle ou aller à son rythme ? »

Ce niveau d'intervention peut, le cas échéant, conduire à la mise en place d'un accompagnement spécifique PEM'S (cf. plaquette PEM 'S - Accompagnement).

COMMENT ?

En individuel :

Sur votre sollicitation (mail, contact téléphonique, rencontre physique)
La posture « d'aide aux acteurs » intègre la question du respect de l'utilisateur, c'est-à-dire qu'elle peut se réaliser de façon anonyme ou nominative avec accord de la personne.

En collectif :

En fonction de la demande, il s'agit dans un premier temps :

- de bien identifier vos besoins
- de proposer un temps de co-construction de la réponse
- de s'inscrire dans une posture « humble » lors des interventions (ni formation théorique, ni posture d'expertise, plutôt de l'expérientiel)
- d'être attentif aux modalités de l'intervention (professionnels intervenants, format, durée...)

COMBIEN ?

La prestation d'appui aux acteurs, proposée par le service Inclusion Socioprofessionnelle de l'APASE, est **financée intégralement par les Fonds Sociaux Européens**. L'action bénéficie d'un copportage par le Département, au titre de sa politique inclusive.

OÙ ?

L'action Parcours En Mouvement'S est conduite sur le **département d'Ille-et-Vilaine**, avec des lieux de permanences, sur différents territoires :

